



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la programmation PALULOS ERBM 2023

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

La répartition entre EPCI du bassin minier des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2023 a été soumise aux membres du bureau du CRHH le 19 octobre 2023 :

	Montants 2023
CAVM (59)	0 €
CAPH (59)	9 290 700 €
CCCO (59)	3 392 200 €
DA (59)	7 641 600 €
CAHC (62)	6 145 800 €
CALL (62)	13 399 400 €
CABBLR (62)	6 225 100 €
Total	46 094 800 €

Le bureau du CRHH émet un avis favorable sur cette répartition territoriale des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2023.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS